

# Ateliers territoriaux de la formation

Restitution Atelier 3 :

LA GOUVERNANCE O.F.E.

AU CŒUR DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE



[www.collectivitedemartinique.mq](http://www.collectivitedemartinique.mq)

SUIVEZ-NOUS



# ENJEUX

- Adéquation entre la politique de formations et les besoins économiques du territoire.
- De grands enjeux transversaux pour accompagner des transitions démographiques, écologiques, territoriales, financières ou numériques avec des répercussions sur les compétences et les métiers.
- Anticiper les mutations économiques et les évolutions sur l'emploi sur un territoire donné.
- Identifier les écarts entre les ressources disponibles et les besoins en ressources humaines à l'échelle d'une entreprise et/ou d'une branche d'activités.
- Renforcer la sécurisation du parcours professionnel de l'individu avec une adaptation des formations aux besoins des entreprises.

# CONSTATS

- Taux de chômage 20% population active
- Taux de croissance PIB : +3% entre 1994 et 2017, 1% de moyenne depuis début de la décennie
- Inégalités revenus : 10% population plus riche gagnent 70 fois plus que la population la plus pauvre
- Vieillesse de la population
- Départ de la jeunesse
- Restrictions des fonds publics (CTM/Etat)
- Vieillesse des chefs d'entreprises
- Fracture territoriale
- Fracture économique
- Mutations économiques, technologiques, sociologiques(individualisme)...
- Difficultés de recrutement
- Décentralisation et nécessité pour la CTM de se positionner comme pilote : CTM chef de file dans le développement économique (loi NOTRe)

# PRECONISATIONS

- **Développer les outils de planification stratégique : le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) :**
  - Croisement de cinq grandes filières (ex. économie bleue, tourisme patrimonial, agro-environnement) avec sept enjeux transversaux dont la transition numérique, qui accompagne:
    - La transmission des savoirs
    - Le maintien des entreprises de proximité
    - Les nouveaux métiers et spécialisations
  - Articulation avec des outils opérationnels pour une mise en adéquation de la politique de formations avec les besoins économiques du territoire :

# PRECONISATIONS

S'appuyer sur le recueil des besoins du territoire, effectué au moyen d'outils de prospective :

## ➤ La GPEC TERRITORIALE à l'échelle du territoire :

- Un état des lieux socio-économique et un diagnostic prospectif et territorial pour mettre en adéquation l'emploi et la politique de formations en vue d'une mise en œuvre de cette stratégie.

## ➤ Le contrat étude prospective (CEP) à l'échelle d'une branche d'activités :

- Des secteurs choisis en fonction des priorités de documents stratégiques et des besoins exprimés par les acteurs (6 CEP validés entre 2012-2014 : métiers de la mer, BTP, artisanat, agriculture, tourisme, environnement et développement durable).

Veiller à intégrer une réponse aux besoins des populations :

- Le **PLIE (plan local insertion et emploi)** à l'échelle de l'individu : à partir de diagnostics territoriaux mise en place d'une politique d'insertion de proximité vers l'emploi.
- Nécessité d'une **solidarité territoriale** en vue de la mise en œuvre de **stratégies en faveur des jeunes** et des autres publics afin de répondre à leurs préoccupations (transport, logement, santé...).
- Mise en œuvre de **schémas de cohérence territoriaux (SCOT)**, documents stratégiques à l'échelle des différentes communautés d'agglomérations.
- Elaboration de **contrats territoriaux** pour l'emploi et les formations territoriales et de **GPEC** concernant quelques communes.

# PRECONISATIONS

Faire du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) la feuille de route pour le développement de l'OFE :

- **En lien avec le SRDEII**, pour passer de la planification stratégique au pilotage stratégique,
- Actualiser le CPRDFOP pour :
  1. tenir compte des lois de 2014, 2015 et 2016 et en particulier :
    - Des compétences décentralisées
    - Des compétences nouvelles attribuées aux collectivités
  2. Affiner et opérationnaliser les contenus

## ➤ Cadre juridique

▪ *Loi N°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale*

- Élaboration du CPRDFOP à l'**initiative de la Région** (CTM) avec la collaboration de l'Etat, des autorités académiques, des organisations patronales et syndicales
- Elaboration du CPRDFOP **au sein du CREFOP** (Comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelles), outil de la gouvernance O.F.E.
- Elaboration des programmes régionaux des formations professionnelles diplômantes et professionnalisantes, publics jeune et adulte.
- Elaboration de la **carte régionale des formations** professionnelles initiales.
- **Insertion des publics les plus fragilisés** (décrochage scolaire, illettrisme, détenus, discrimination...)
- Création des **services publics régionaux** de l'orientation et de la formation (SPRO-SPRF).
- Mise en œuvre de **dispositifs opérationnels et structurants** (VAE...).

# PRECONISATIONS

*Articuler les dispositifs OFE pour finaliser une stratégie de territoire tenant compte des besoins économiques et des aspirations des individus :*

*S'appuyer sur la Loi NOTRe (nouvelle organisation du territoire de la République) du 7 août 2015 (art. 6 et 7) qui prévoit :*

- Le renforcement des compétences de la Région (CTM) : coordination des actions des acteurs du SPE-R (service public de l'emploi régional – Pôle emploi, missions locales, PLIE...)
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie pour l'emploi
- La définition d'une stratégie coordonnée en matière d'emploi, orientation et formation professionnelles
- La mise en place d'une Commission emploi au sein du CREFOP visant à favoriser la coordination des acteurs du Service Public de l'Emploi

